



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 31 mai 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-05-31_2344

Exonération partielle des droits de scolarité
de l'année 2020/2021 accordée aux élèves inscrits
dans les établissements d'enseignement artistique
de l'Etablissement Public Territorial, à la suite
de l'épidémie de Covid-19

Faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 mai 2021 a été annulé et de nouveau convoqué le 31 mai 2021 à 18h. L'an deux mille vingt et un, le 31 mai à 18h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 mai 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance peut se dérouler en présence du public conformément aux règles sanitaires en vigueur. Le Conseil délibère valablement sans condition de quorum pour cette séance, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	-		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	M. Guillaumot	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	-		
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. Benbetka	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme Troubat	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. Guillaumot	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	-		
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. Moualhi	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. Kennedy	P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	M. Defremont	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	-		
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme Vala	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	-		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Linek	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	-		
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	-		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	-		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme Boivin	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme Kacimi	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	-		
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	-		
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	-		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	-		
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	-		
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	Mme Sow	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P

Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Lipietz	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	-		
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. Bell-Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	Mme Leydier	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	Bell-Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	-		
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	-		
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme Linek	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Pirolli	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Lerude	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Kacimi	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Pirolli	P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	-		
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	Mme Boivin	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. Lerude	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. Dufour	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. Dufour	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	-		
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Leprêtre	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	-		
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	-		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. Vilain	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Yavuz	P

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2340 à 2362	28	48	76

Exposé des motifs

L'année scolaire 2020/2021 dans les établissements d'enseignement artistique a été complexe, avec des modifications régulières du fonctionnement et des publics accueillis, chaque décret amenant des dispositions nouvelles.

Ces changements continus ont nécessité de la part des équipes administratives et des enseignants, mais également des familles, une adaptation permanente qui a pénalisé le déroulement normal des cours.

Nous pouvons noter dans ce contexte de fonctionnement dégradé l'engagement dans la mission d'éducation artistique et la capacité d'adaptation des professeurs et de l'ensemble des personnels des conservatoires.

Les cours en visio-conférence, outre le fait qu'ils ne peuvent en aucun cas remplacer des cours en présentiel, ont été parfois complexes à mettre en œuvre, notamment pour les raisons suivantes : inadaptation des équipements informatiques ou manque de formation du côté des familles ou des enseignants, problèmes de réseau et de flux, compatibilité des horaires de cours avec la vie de famille, problème de place pour certaines disciplines, comme la danse, etc. Quant aux cours en présentiel, quand ils ont pu se tenir, ils ont été eux aussi impactés par des absences fréquentes des élèves mais aussi des enseignants en raison du respect des règles sanitaires.

Les pratiques les plus pénalisées ont été les cours de danse pour tous les âges, les cours de chant lyrique, tous les cours d'adultes dans toutes les disciplines, les pratiques collectives d'une manière générale.

Sur les 6 887 élèves inscrits dans les 12 conservatoires ou à l'école d'art Camille Lambert, seuls 2% ont fait le choix de démissionner. Pour tous les autres élèves, la facturation a suivi son cours normal, dans l'attente d'avoir une visibilité plus claire sur le déroulement de l'année entière.

Tout comme l'an dernier, et même si une telle décision est lourde de conséquences financières pour l'Etablissement Public Territorial, la volonté est de soutenir les familles, dont le pouvoir d'achat s'est dégradé du fait de la crise, et de permettre un accès du plus grand nombre à l'enseignement artistique et culturel. C'est pour cette raison que l'Etablissement Public Territorial souhaite exonérer les familles d'une partie des droits de scolarité.

En 2019/2020, les établissements d'enseignement artistique avaient été fermés un trimestre entier. La décision de réduire les frais de scolarité d'un trimestre s'était donc naturellement imposée. Pour cette année 2020/2021, la situation est plus complexe, car tous les élèves n'ont pas été impactés au même niveau.

La proposition est de définir plusieurs niveaux d'exonération, à appliquer en fonction des situations, et sur la base du recensement précis qui a été effectué par les directeurs d'établissement :

- une exonération de 20% sur les frais de scolarité de l'année 2020/2021 concernera la grande majorité des élèves, modérément impactés, soit 70% d'entre eux
- une exonération de 50% concernera les élèves très impactés, qui ont pu suivre moins de la moitié des cours
- une exonération de 66% concernera les élèves qui n'ont eu des cours que pendant le premier trimestre
- une exonération de 75% sera réservée à des élèves adultes en arts plastiques qui se sont vus proposer quelques cours en distanciel ou bien le retrait de kits

Dans les cas, très rares -1 à 2% des effectifs- où des élèves n'auraient pas du tout eu de cours ni de suivi pédagogique, une exonération de 100% pourra être envisagée.

Selon les équipements, et leurs modalités propres de fonctionnement, cette exonération prendra la forme d'une facturation réduite du 3^{ème} trimestre ou d'un report sur la prochaine année scolaire. Si la demande en est faite par écrit avant le 30 juin 2021, et lorsqu'un élève ne se réinscrit pas, un remboursement pourra également être effectué.

Par ailleurs, il est proposé de prolonger d'un an la validité de la carte 15 cours proposée par l'école d'art Camille Lambert, soit jusqu'au 30 juin 2022.

La perte de recettes au titre de l'année 2021 est évaluée à 500 000 €. Un bilan financier sera nécessaire pour évaluer l'impact de cette mesure sur le coût de la politique publique.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la délibération n°2017-11-07_804 du Conseil territorial du 7 novembre 2017 portant définition de l'intérêt territorial sur la compétence, l'entretien, et le fonctionnement des équipements culturels et socioculturels ;

Vu la délibération n°2020-06-23_1824 fixant les tarifs des équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial, pour l'année 2020/2021 ;

Considérant l'épidémie de Covid-19 qui a eu pour conséquence une alternance de fermetures et de réouvertures des établissements d'enseignement artistique, des limitations et des restrictions d'activités, et donc une scolarité perturbée et irrégulière ;

Entendu le rapport de M. Jean-Luc Laurent,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité

1. Approuve le principe d'exonérer les élèves inscrits en 2020/2021 dans les conservatoires de musique, de danse, d'art dramatique et d'arts plastiques d'une partie de leurs droits de scolarité.
2. Approuve le principe d'appliquer le taux d'exonération de 20% à la majorité des élèves.
3. Approuve l'application de 3 autres taux d'exonération - 50%, 66%, 75% - pour les élèves dont la scolarité a été fortement perturbée.
4. Approuve le principe d'une exonération à 100% pour les élèves n'ayant eu ni cours ni suivi pédagogique.
5. Approuve le fait que cette exonération pourra, selon les cas, prendre la forme d'une non-facturation, d'une facturation partielle, d'un report.
6. Approuve le fait que cette exonération pourra aussi prendre la forme d'un remboursement, si la demande en est faite par écrit avant le 30 juin 2021, et uniquement si l'élève ne souhaite pas se réinscrire.
7. Approuve le principe de prolonger d'un an la validité de la carte 15 cours de l'école d'art Camille Lambert, soit jusqu'au 30 juin 2022.
8. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 76

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 07 juin 2021 ayant été publiée le 08 juin 2021



Vitry-sur-Seine, le 07 juin 2021

Le Président

Michel LEPRETRE